

3 Développer la participation à la vie associative

3.1 La vie associative

- L'université a-t-elle développé des partenariats avec des acteurs associatifs nationaux (exemple : AFEV, GENEPI, guilde européenne du raid etc.) ?
- L'université a-t-elle établi un partenariat avec le CROUS ou le CLOUS sur la vie associative dans le cadre des fonds culture-action ?
- L'activité associative est-elle encouragée et valorisée par l'établissement ?
- Par quels moyens ? Attribution éventuelle d'une UE libre ? Délivrance d'un DU spécifique etc. ?
- Les associations peuvent-elles bénéficier de subventions en dehors des fonds attribués par le FSDIE ?
- Sur quels critères ?
- Existe-t-il une charte des associations ?
- Les étudiants exerçant une responsabilité associative peuvent-ils bénéficier du régime spécial d'étude ?
- Distribuez-vous aux étudiants un guide des associations ?
- Celles-ci ont-elles l'occasion de se présenter en début d'année ?
- Quelles sont les aides proposées aux étudiants désirant créer une association ?
- Existe-t-il un bureau de l'engagement étudiant ? Un bureau des associations ?
- L'université valorise-t-elle la vie associative dans sa communication vers l'extérieur ?



3.2 Les actions culturelles

- Existe-t-il une politique culturelle ? Qui la détermine ? Qui la met en œuvre et avec quels partenaires ?
- Existe-il un service de l'action culturelle ?
- A-t-il le statut de service commun ou celui d'une association ?
- Quels sont les financements dont dispose ce service ?
- Dispose-t-il d'un directeur enseignant ? Dispose-t-il d'animateurs dédiés ?
- Certaines activités culturelles sont-elles validées dans les cursus (crédits ECTS) ?
- Les associations culturelles ont-elles un bureau ? Ont-elles une salle de répétitions ? Disposent-elles d'un espace pour présenter leurs réalisations au sein des locaux universitaires ?
- Quel est le périmètre couvert par ces activités : limité au seul campus ? Périmètre interuniversitaire ?
- Y-a-t-il un kiosque d'information ? Réel ou virtuel (web) ?
- Existe-t-il un passeport culturel - ou une carte culture – souscrit(e) au moment des inscriptions administratives ? Des avantages sont-ils consentis aux étudiants dans les théâtres, salles de spectacle, cinémas ?



- Existe-t-il des clubs ? Existe-t-il des ateliers de création littéraire ? Artistique ? Scientifique ? Technique ?
- Quel est le lien avec l'offre de formation de l'établissement ?
- L'établissement accueille-t-il des troupes ou des artistes en résidence ?
- L'université valorise-t-elle les activités culturelles dans sa communication vers l'extérieur ?



3.3 Les activités sportives

- La politique sportive de l'établissement est-elle affirmée dans le contrat quadriennal pédagogique ?
- Quelle structure pilote la politique sportive : SUAPS ? SIUAPS ? UFR STAPS ? Autre structure ?
- L'association sportive de l'université est-elle associée à cette politique ?
- Avez-vous d'autres partenaires «sportifs» : des conventions avec d'autres clubs ? Des conventions avec des Fédérations ?
- L'établissement propose-t-il un «droit sportif» ?
- Est-il abordable pour toutes les disciplines sportives ?
- Les étudiants sont-ils libres de ne pas le choisir, conformément à la loi ?
- Quelle palette d'activités sportives est proposée ?
- L'accessibilité des locaux est-elle facilitée ?
- Les installations sont-elles seulement accessibles par convention ?
- Disposez-vous d'équipements sportifs pour les étudiants handicapés (accessibilité, équipements spécifiques etc.) ?
- Les activités sportives sont-elles valorisées dans la communication de l'université (exemple : les médailles obtenues dans les universiades etc.) ?

